



Pirailon Mag

Pour ne pas s'en laisser conter !

N° 11 - AVRIL 2019

Non à la carrière au delà de 2020 !

Le bulletin d'informations du collectif d'habitants et riverains de Saint Julien-Molin-Molette

Pour pallier le silence paradoxal du Conseil Municipal (*vote contre l'extension de la carrière et depuis silence complet, refus d'assumer ce vote et de communiquer à ce sujet*) nous écrivons ce Pirailon Mag afin d'informer la population sur l'ensemble des démarches et actions entreprises au sujet de l'extension qui semble devoir nous être imposée.

Rappels...

En février 2017, le conseil municipal de St Julien Molin Molette approuve son nouveau plan local d'urbanisme (PLU) **qui ne comprend pas de nouveaux terrains "carrière"**.

Suite à cette décision, le préfet de la Loire engage une procédure afin de permettre la modification du PLU (projet d'intérêt général de l'extension de la carrière)

Une enquête publique se déroule du 26 septembre au 27 octobre 2017. Le commissaire enquêteur, après avoir entendu de nombreux Pirailons, émet **un avis défavorable** à la déclaration de projet d'intérêt général et à la modification du PLU. Il souligne également le nombre important de signatures (pétitions) des opposants à l'extension (408 Pirailons) par rapport aux partisans de la carrière (71 Pirailons).

Le 20 février 2018, le conseil municipal vote de façon très majoritaire, **contre l'extension de la carrière** (9 voix contre, 2 voix pour et 4 blancs).

Le parc régional naturel du Pilat a, à plusieurs reprises (notamment lors de l'enquête publique ou à chaque fois que son avis était sollicité) **signifié et argumenté son opposition** à cette extension.

Malgré tous les avis négatifs des différents acteurs de notre territoire (élus municipaux, habitants, parc du Pilat...), le préfet s'entête et signe en juin 2018 un arrêté adoptant la déclaration de projet relative à l'extension de la carrière.

Pourtant, qui est mieux placé pour connaître les spécificités, les besoins, les atouts de notre territoire ? Un haut fonctionnaire, bien éloigné de nos préoccupations et de notre quotidien ? Un industriel qui s'arroge un territoire au mépris de tous (habitants, élus locaux...) et de tout (destruction d'espaces naturels et d'espèces protégées) ?

Si des élus locaux, si des habitants disent **NON** à cette carrière, c'est qu'elle ne doit pas être un atout aussi important qu'on veut nous le faire croire ! Il est temps que nos voix soient entendues et écoutées !

C'est dans ce contexte que le collectif et l'association Bien Vivre ont déposé un recours au tribunal administratif pour demander l'annulation de l'arrêté préfectoral déclarant le projet d'extension de la carrière d'intérêt général.

La commission créée au sein du collectif a, entre autres, recherché des avocats susceptibles de représenter le collectif, sensibles

à notre cause. Cela est chose faite depuis plusieurs mois. Elle a également fait un gros travail de recherche de documents, de photos, de témoignages... pour apporter tous les éléments nécessaires à la constitution du dossier de recours au tribunal administratif.

Ce recours a été déposé en novembre 2018.

En février 2019, nous avons également engagé une procédure en référé.

Lorsqu'un litige exige qu'une solution, au moins provisoire, soit prise dans l'urgence par le juge, une procédure spécifique dite de référé est prévue par la loi. Elle est confiée à un juge unique qui donne une réponse rapide (en 3 ou 4 semaines). Dans notre cas, elle vise à suspendre la décision du préfet autorisant l'extension de la carrière en attendant que le tribunal administratif rende sa décision, ce qui peut prendre plusieurs mois (environ 18 mois).

Cependant, nous avons appris que le juge des référés n'a, apparemment, pas voulu statuer seul sur ce dossier. Par contre, la procédure devant le tribunal administratif (formation collégiale) a, semble-t-il, été accélérée. Un jugement devrait intervenir avant l'été 2019.

VOUS DITES TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Depuis quelques mois, les gouvernements se voient reprocher leur immobilisme face aux périls climatiques.

Pourtant, les bonnes résolutions ne manquent pas : le cas des orientations données aux industries de carrière par les schémas régionaux en sont de bons exemples.

On y prescrit tant le recyclage des matériaux que la préservation du patrimoine naturel.

Depuis plus d'une décennie, on insiste beaucoup sur l'évitement des transports par camions en rapprochant les carrières des voies ferrées et de leur secteur de chalandise.

On comprend que cette résolution soit désormais indispensable, pour le climat, mais aussi pour la pérennité des entreprises lorsque certains situent un arrêt du diesel en 2030.

Pendant ce temps à la préfecture de la Loire, on use d'autorité et d'argent public pour prolonger des dé-

cennies encore une carrière, véritable verrue dans un parc régional, qui transporte loin, en camion, la quasi totalité de sa production.

Ne soyons pas surpris qu'un entrepreneur préfère remplir son tiroir caisse en prolongeant ses amortissements, plutôt que de se conformer à des documents officiels de planification.

Mr. Vittel commissaire enquêteur faisait remarquer en 2005 :

"il ne manque pas dans la zone où exerce le demandeur de matériaux de qualité semblable à ceux qu'il exploite actuellement (cf carte BRGM région Annonay)".

Les cartes du Bureau de Recherche Géologique et Minière nous montrent en effet que le groupe Delmonico Dorel ne devrait pas avoir beaucoup de mal à approvisionner ses centrales à béton situées en Haute Loire sans faire appel à la pierre du Pilat.

De même, il semblerait que certains départements, gros clients de notre carrière comme l'Ardèche, possèdent une géologie semblable permettant d'envisager avec le groupe un approvisionnement plus local.

Le dépôt de Sablons pour sa part bénéficie d'une situation et d'une surface idéale pour s'adonner au recyclage.

Ces choix durables deviendront possibles dès que nos dirigeants auront compris que leurs paroles ne suffiront pas à rafraîchir le climat et qu'ils trancheront dignement entre certains intérêts privés et le véritable intérêt général.

Hélas, la Préfecture de la Loire semble même considérer l'immobilisme d'intérêt général.

AVIS LOURDEMENT DÉFAVORABLE DU PARC DU PILAT

Le 14 décembre 2018 le PARC DU PILAT a rendu son avis lourdement défavorable sur la demande du "Carrier" d'extension d'exploitation pour 30 ans sur une surface de 20 ha.

Ce Pirailon Mag vous en donne un résumé fidèle

1- ANALYSE DE L'IMPACT DU PROJET SUR LES MILIEUX ET ESPÈCES NATURELLES

- le carrier prétend l'absence d'impacts sur le milieu : poussières, pollution camions, pollution du Ternay (lavage de voiries)
- absence complète d'étude des incidences du projet sur les 2 zones humides de l'inventaire départemental, en particulier celle du Ternay, qui est à moins de 50 m des limites de la carrière
- habitat naturel et espèces : une hêtraie de 1ha avec de très lourdes perturbations de la vie des espèces, nidification.

Aucun secteur naturel ne sera épargné par les tailles et les passages de véhicules sur 30 ans d'exploitation. Le Comité National du Patrimoine Naturel devra évaluer les réelles incidences à prévoir.

2- ANALYSE DE L'IMPACT PAYSAGER DU PROJET

- le Parc n'a pas été associé par l'État, ni par le carrier, à la définition d'un programme de réhabilitation paysagère, comme l'État s'y était engagé dans la Charte du Parc
- ce projet continuera l'exploitation en dent creuse, interdisant de retrouver à terme les courbes de relief originelles, en créant des fronts de taille très abrupts
- approche paysagère négligée ne respectant pas la demande de l'État, par loi du Paysage, 1993, et Convention Européenne du Paysage
- aucune démarche paysagère de réhabilitation en cours d'exploitation envisagée
- après l'arrêt d'exploitation, les temps de réhabilitation et de croissance arborée ne sera envisageable qu'au delà de 20 ans, soit 2070 environ...

3- ANALYSE DES PERTURBATION DES SITES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT

- destruction des perspectives incluant les CROIX (inventaire des Monuments Historiques)
- perturbations importantes des points de vue classés "PAYSAGES EMBLÉMATIQUES", en particulier des Crêts du Pilat
- l'extension entraînera une modification importante et irrémédiable des reliefs existant qui structurent l'image du Pilat, avec ses routes en balcon à valoriser, ses belvédères privilégiés...
- les signataires de la Charte s'étaient engagés à préserver 2 sites identitaires : le Menhir du FLAT ainsi que le bourg de SJMM et son patrimoine industriel

L'augmentation du volume de la circulation des camions condamne la dynamique de revitalisation du cœur du village, engagée par la Commune avec la collaboration du Parc

4- ANALYSE DE L'IMPACT SOCIAL

- la réduction de l'impact du projet sur la qualité de vie des habitants n'est pas recherchée
- aucune concertation n'a jamais été proposée par le carrier au sujet de ses projets, bien que le Parc l'ait demandé à plusieurs reprises, lors de réunions de la Commission du Suivi des Sites
- aucune participation de DD à la démarche : "ATELIERS DU FUTUR ST Julien 2025" (sept - déc 2016)
- aucune mesure compensatoire des impacts importants sur la qualité de vie et l'attractivité des communes de SJMM et de COLOMBIER

5- ANALYSE DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PILAT

- le CS conforte ce dossier d'analyses en regrettant, entre autres, l'absence de prise en compte de la qualité de vie des habitants
- aucun progrès ni perspectives entre l'exploitation actuelle et la future exploitation

Enfin, le CS est surpris de l'attitude de l'État, laissant très peu de place aux acteurs des 2 communes et à leurs habitants. L'État devrait être un garant du Parc dans la recherche de réduction des impacts et propositions de compensations

6- RÉSUMÉ

- manquements du carrier aux engagements lors de la précédente demande du renouvellement en 2005
- non prévision de solutions pour réduire la circulation des camions dans le village de SJMM
- absence de concertation avec la population de SJMM
- absence de mesures compensatoires des divers impacts :
 - milieux aquatiques
 - destruction d'espèces et de leurs habitats
 - incidences sur le patrimoine paysager
- absence de propositions de compensations sociales et paysagères

7- VOTE DU CONSEIL SYNDICAL DU PARC, 19/12/18

vote à bulletins secret pour valider un avis défavorable : 60 voix défavorable • 9 voix favorable • 7 abstentions.

NB : cet "AVIS" du Parc sur le sujet est consultable dans son intégralité sur le site de la Mairie

Notre conclusion :

Les habitants de SJMM peuvent conclure que cet AVIS qui condamne la position du Préfet se résume en deux points :

- 1- Constat très pessimiste de la perspective de destruction de l'environnement naturel du village, sur 30 ans, couvrant 20 ha. A l'échéance, la réhabilitation ne sera imaginable au moins sur 20 ans... Et donc retour à la normale de la "NATURE" en ... 2070 !
- 2- Rappel des comportements du Carrier, quelque peu insupportables : sans considérations pour les riverains, sans aucun respect des engagements pris en 2005, sans respect d'aucune des prescriptions qui lui étaient imposées et s'affranchissant de toute contrainte

Il est évident que toute cette analyse ne laisse rien présager de bon pour l'avenir de notre village... a moins que ?

Connaissez-vous le cabinet conseil Nicaya ?

Nicaya Conseil accompagne les responsables territoriaux, élus, directeurs de projets et l'État dans la conception et l'élaboration concertée de leurs projets de développement, d'aménagement, d'infrastructure, de planification, de redynamisation ou de renouvellement urbain.

Ce cabinet conseil agit actuellement sur notre commune et prétend consulter la population pirailonne sur le bien-fondé de l'extension de la carrière Delmonico Dorel, l'amélioration des conditions d'exploitation et sa contribution potentielle à l'avenir de notre village.

Pourquoi pas nous direz-vous, cependant il y a un hic... Ce cabinet qui, comme il l'annonce sur son site internet, essentiellement missionné par l'État ou par les élus de proximité, n'a pas été engagé par eux dans notre cas !

Le cabinet Nicaya est missionné par Delmonico Dorel.

Une première étude de contexte à été délivrée au carrier par Nicaya en août 2018, faisant conclusion d'une suite d'"ateliers participatifs" où 13 personnes auraient été conviées à la réflexion. Et quelle réflexion ! l'avenir de notre commune !

Dans quel pays vivons-nous ? Nous vivons dans un pays où l'on peut, si l'on est puissant, imposer sa volonté aux gens et faire passer le profit avant l'intérêt général.

Nous refusons de croire que nos élus cautionnent cette mascarade de consultation, ces

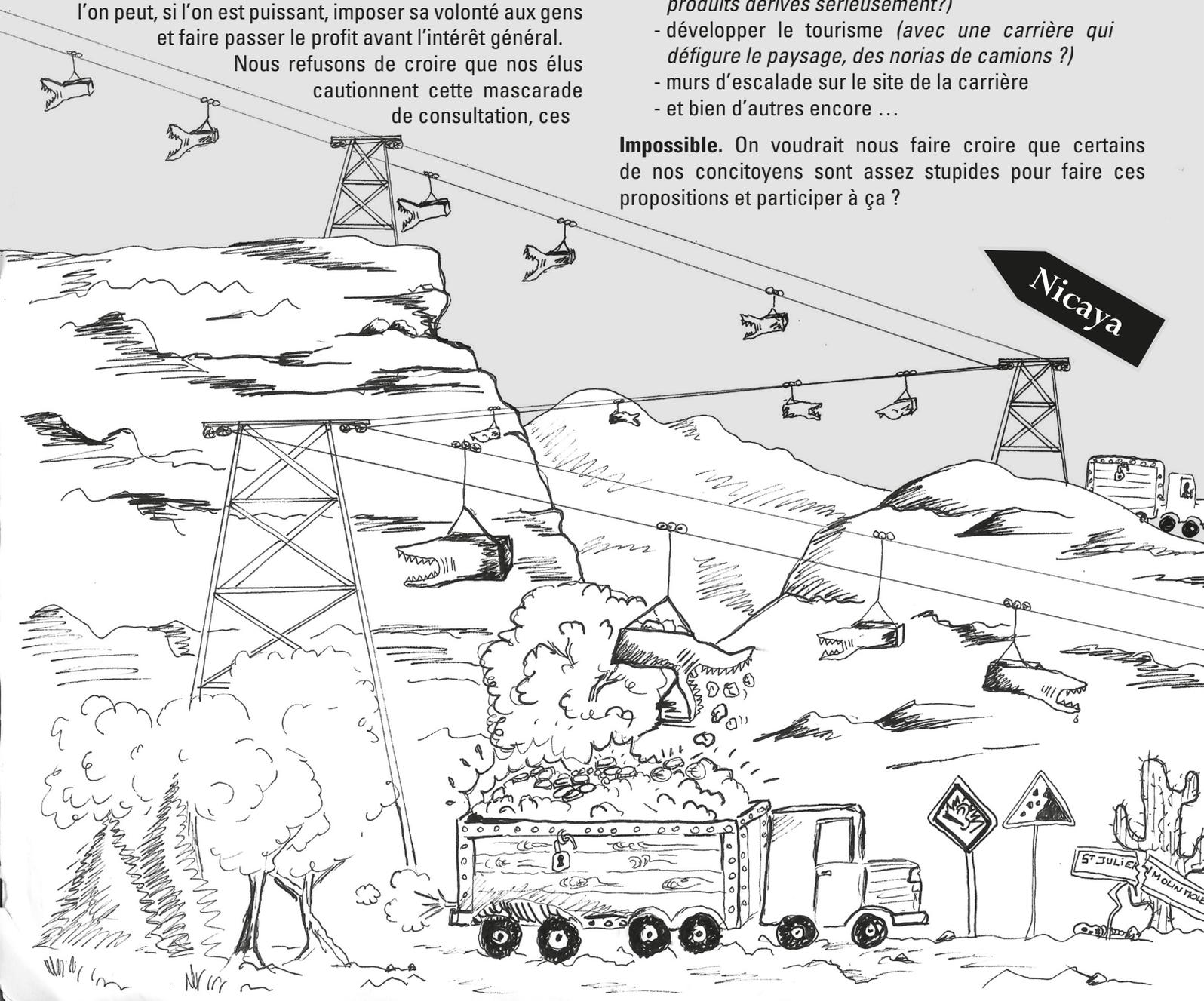
"ateliers participatifs", mauvaises copies des "ateliers du futur" lancés par le Parc Régional du Pilat avec le soutien de notre municipalité.

Nous refusons de croire que quelques pirailons pourraient se prêter à ce jeu dangereux qui consisterait à laisser entendre que 1 % de la population reflète les idées des 99 % restants.

Mais nous sommes rassurés à la lecture des propositions faites lors de ces "ateliers participatifs", ces élucubrations ne sont qu'un monceau d'âneries que nous vous laissons juge de qualifier comme bon vous semblera :

- interdire le stationnement dans les rues (pour faciliter le passage des camions bien sûr)
- faire une déviation (l'état si oppose on le sait, trop coûteux, même pour le carrier)
- créer un funiculaire pour évacuer le matériau extrait (*les auteurs de cette idée de génie ne savent même pas qu'un funiculaire est sur rail au sol. Ils envisagent de transporter des matériaux au dessus de nos têtes, super pour le tourisme et la sécurité*)
- fabriquer des produits dérivés dans le village (*ajouter à la pollution déjà existante et quels produits dérivés sérieusement?*)
- développer le tourisme (*avec une carrière qui défigure le paysage, des norias de camions ?*)
- murs d'escalade sur le site de la carrière
- et bien d'autres encore ...

Impossible. On voudrait nous faire croire que certains de nos concitoyens sont assez stupides pour faire ces propositions et participer à ça ?



Faire la fête c'est aussi lutter !

Et oui, à plusieurs reprises le collectif de St-Julien-M-M contre le projet d'extension et le comité de soutien d'Annonay ont organisé des soirées festives, avec à chaque fois pour but de communiquer et faire connaître notre lutte, en proposant des espaces d'échange, de discussion et de convivialité, sans trop se prendre au sérieux... bien sûr. Pendant ces fêtes, on peut ainsi s'informer sur l'actualité de la lutte : prises de parole des membres du collectif, infoKiosques (équivalent d'une grande table de presse), clips vidéo, expos photos...

C'est un autre visage du collectif qui transforme, pour l'occasion, les militant·e·s en bénévoles. Dans le même esprit,

groupes de musique ou artistes acceptent de participer à la cause gratuitement, l'entrée ainsi que la cantine sont à prix libre (on paye ce que l'on veut et ce que l'on peut, chacun pouvant ainsi participer selon ses moyens). Les bénéfices sont reversés au collectif (par exemple, les bénéfices des deux dernières soirées ont servi au financement des procédures juridiques en cours).

Pour connaître les prochains événements :

**visitez le blog du collectif
stopcarriere.noblogs.org/**

Le pourquoi du non-dit

Pourquoi ce blocage de nos élus dès lors que l'on prononce le mot : "carrière" ?

Pourquoi lorsque l'on est contre cette extension ne pas l'affirmer haut et fort ?

Pourquoi accorder plus d'importance à des futilités plutôt qu'à ce monstre qui risque de nous engloutir ?

Pourquoi la majorité du conseil municipal, qui a voté contre l'extension le 20 février 2018, ne se joint-elle jamais à l'action du Collectif pour ne faire qu'une seule et même voix ?

Pourquoi sur le fronton de la Mairie, ne verrait-on pas inscrit en lettres capitales : **"NON A L'EXTENSION !"** ?

C'est incompréhensible !

Aurait-on peur de ceux qui sont "Pour" et de ceux qui sont "Contre" ?

**Venez, venez, les 3, 4, 5 mai 2019
à St Julien Molin Molette,
on vous attend !!!**

Le temps d'un week-end, à Saint Julien Molin Molette, territoire, lui aussi en lutte, nous souhaitons proposer des films documentaires, des discussions, des ateliers, autour du problème nucléaire, des outils pour contester, lutter et s'en émanciper un jour.

Ce week-end aura pour but de parler et de faire parler de cette lutte, d'échanger autour des conséquences de la répression que subissent les habitant.es, de s'informer et d'apporter un soutien financier aux inculpé.e.s de plus en plus nombreux.es.

Il y aura aussi de quoi nous nourrir et nous réjouir avec cantines et concerts **à prix libres**.



**Venez nombreux on va parler de l'avenir
Infos sur www.stopcarriere.noblogs.org/**

Notre collectif est ouvert à tous les habitants et riverains de St Julien qui se posent des questions sur l'avenir de leur village, c'est pourquoi nous vous invitons à participer à la prochaine réunion du collectif qui se tiendra dans la salle du conseil municipal de la Mairie

lundi 15 avril à 20 heures

Le Pirailon Mag est financé par des dons. Nous remercions nos donateurs pour leurs contributions à cet exemplaire du Pirailon Mag.
Courriel : collectif.hab.sjmm@gmail.com • www.facebook.com/collectif.habitants.saint.julien/ • stopcarriere.noblogs.org